ANNEXE F de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'	être payé au moyen de	l'un des instruments	de paiement	électronique
suivants :			_	_

$(\]$	Carte d'achat VISA ;
) Carte d'achat MasterCard ;
()) Dépôt direct (national et international) ;
()) Échange de données informatisées (EDI) ;
()) Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)